

## La MRC d'Antoine-Labelle organise une consultation publique en matière de sécurité incendie

---

Mont-Laurier, le 8 mai 2019 – Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI), la MRC d'Antoine-Labelle invite la population à une consultation publique le mercredi 22 mai prochain.

Respectant les directives obligatoires du ministère de la Sécurité publique, cette démarche de révision du SCRSI a pour but de mettre à jour l'actuel document entré en vigueur le 25 mai 2005. Pour y parvenir, la MRC d'Antoine-Labelle souhaite présenter son nouveau schéma aux citoyens.

### Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaboration un SCRSI afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences. Les municipalités composant le territoire se doivent, après l'adoption du SCRSI, de respecter le plan de mise en œuvre qui leur est spécifique.

Le SCRSI de la MRC d'Antoine-Labelle est le document de planification de la sécurité incendie couvrant l'ensemble du territoire. Ce document dresse d'abord un portrait des différents services de sécurité incendie (nombre de pompiers, formations, véhicules, casernes, etc.). Il énonce également les objectifs à atteindre sur une visée de cinq ans en regard des trois grands enjeux de la protection incendie, soit l'analyse des risques, la prévention incendie et l'intervention.

### La consultation

Les citoyens sont invités à venir s'informer et s'exprimer au sujet de leurs préoccupations quant à la sécurité incendie lors de la consultation organisée par la MRC d'Antoine-Labelle.

CONSULTATION PUBLIQUE – RÉVISION DU SCRSI		
Mercredi 22 mai 2019, 19h	Salle des Préfets, Édifice Émile-Lauzon	405, rue du Pont, Mont-Laurier

Par la suite, le SCRSI sera soumis au ministère de la Sécurité publique pour attestation. Suivant cette étape, les 17 municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle auront la responsabilité de mettre en œuvre le plan élaboré. Les services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle devront rédiger et adopter

différents programmes spécifiques en guise de guides qui permettront la réalisation des différents objectifs énoncés ci-dessus.

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca